



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Inspection

Question écrite n° 11225

Texte de la question

Mme Elisabeth Hubert appelle l'attention de M. le ministre de l'environnement sur les problèmes rencontrés par les agents des services vétérinaires, inspecteurs des installations classées, dans l'accomplissement de leurs missions de protection de l'environnement. La reorganisation de l'inspection des installations classées dans les départements à la suite de la circulaire du 10 mai 1991, ainsi que la modification de la réglementation du 25 février 1992 qui inclut les élevages de bovins dans la nomenclature des installations classées, aggravent singulièrement la situation financière de ces services qui ont vu tripler leurs missions sans aucuns moyens financiers et humains supplémentaires, notamment dans la loi de finances pour 1994. Elle lui demande s'il entend, en dépit des contraintes budgétaires que nous connaissons, et parce qu'il s'agit d'une des priorités retenues par son ministère, donner à ces personnels les moyens nécessaires à la pleine réalisation de leurs missions.

Texte de la réponse

121 agents des services vétérinaires (équivalent temps-plein) inscrits sur le budget du ministère de l'agriculture et de la pêche assurent pour le compte du ministère de l'environnement l'inspection des installations classées dans le secteur des industriels agro-alimentaires et des élevages. Compte tenu de la rigueur budgétaire, aucun poste n'a pu être créé pour ces missions au titre de l'année 1994. Le ministère de l'environnement a proposé au ministère de l'agriculture et de la pêche de diligenter une mission d'inspection générale destinée à évaluer les moyens nécessaires à l'exercice de l'inspection des installations classées agricoles.

Données clés

Auteur : [Mme Hubert Elisabeth](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11225

Rubrique : Installations classées

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 1994, page 694

Réponse publiée le : 30 mai 1994, page 2736